



SÉANCE DU CONSEIL DU 2 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux mars à dix-neuf heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : trente.

Date de convocation : 23 février 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BONAFOUS Jérôme, COSTES Serge, COURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, DOMINGUES Magali, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, GUITOU Jean-François, IRAGNES-COLIN Viviane, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, RUSCASSIE Philippe, SAGNET Lucienne (suppléante de ROUX Jacques), VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents : FIGEAC Mireille (procuration à BONAFOUS Jérôme), GAIRIN Marie-Jeanne (procuration à MARTIN Thierry), LAFON Joël, ROUX Jacques (suppléé par SAGNET Lucienne), VIGNAUD Fabienne (procuration à VILARD Gilles).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative :
DE NARDI Fabrice,

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. DÉLIBÉRATIONS

N° 17.0203.01 - APPROBATION DES STATUTS DU PETR

Le Président donne connaissance au conseil de la modification statutaire votée par le PETR Grand Quercy le 14 décembre 2016. Il précise que cette modification de l'article 6 des statuts consiste à mutualiser la mission culture et à en faire un programme d'animation territorial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la modification statutaire du PETR Grand Quercy telle que présentée, et notamment son article 6, dans les termes issus de la délibération du PETR.

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.02 - INDEMNITÉS DES ÉLUS - RÉFÉRENCE À L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Suite à la réforme PPCR (protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et selon le décret n°2017-85 du 26/01/2017, applicable au 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de référence pour le calcul des indemnités des élus et qui était l'indice 1015 devient 1022 puis 1028.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les termes de la délibération n°9 du 21/05/2015 relative aux indemnités de fonction des élus en remplaçant la

mention à l'« indice 1015 » par l'« indice brut terminal de la fonction publique » chaque fois que précisé dans la délibération, sans autre changement, et pour application immédiate.

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.03 - PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACTe) - DEMANDE D'AIDE À LA DIFFUSION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE

Le Président informe le conseil que certains des spectacles qui vont être diffusés dans le cadre du Programme artistique et culturel de Territoire (PACTe), porté par la Communauté de communes, peuvent bénéficier d'une aide à la diffusion de la Région Occitanie.

Il s'agit des spectacles suivants :

- *Tattoo* de Frédéric Jollivet, programmé le 19 mars 2017,
- *La gêne et la Joie* de la Cie les Gens Charles, programmé le 16 juin 2017,
- *Il est des Lou de toute sorte* de la Cie l'Échappée Belle, programmé le 17 novembre 2017,
- *L'amour en toutes lettres* de la Cie l'Échappée Belle, programmé le 18 novembre 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, sollicite l'aide à la diffusion de la Région Occitanie pour les spectacles susmentionnés, programmés dans le cadre du Programme artistique et culturel de territoire.

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.04 - PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACTe) - TARIFS DES SPECTACLES

Le Président propose au conseil de fixer les tarifs des spectacles qui vont être diffusés dans le cadre du Programme artistique et culturel de Territoire (PACTe), porté par la Communauté de communes, en prenant en compte les pratiques locales des associations constatées dans ce domaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Considérant la nécessité d'une tarification adaptée pour permettre l'accès au plus grand nombre,

Considérant l'importance de valoriser le bénévolat au sein des associations culturelles du territoire,

- Fixe les tarifs comme suit :

Plein tarif	10 €
Tarifs réduits	
- <i>Adhérents des associations culturelles</i>	8 €
- <i>Jeunes 10-18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux</i>	5 €
- <i>Enfants de moins de 10 ans</i>	Gratuit

- Valide le principe d'une carte PACTe pour les adhérents des associations culturelles dont les modalités pratiques seront définies après concertation avec les associations du territoire

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.05 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		388 414,03	260 865,61		260 865,61	388 414,03
Opérations de l'exercice	2 581 924,86	3 467 292,50	1 880 276,69	1 619 705,25	4 462 201,55	5 086 997,75
TOTAUX	2 581 924,86	3 855 706,53	2 141 142,30	1 619 705,25	4 723 067,16	5 475 411,78
Résultats de clôture		1 273 781,67	521 437,05			752 344,62
Restes à réaliser			1 556 308,00	1 180 496,00	1 556 308,00	1 180 496,00
TOTAUX CUMULES	2 581 924,86	3 855 706,53	3 697 450,30	2 800 201,25	6 279 375,16	6 655 907,78
Résultats définitifs		1 273 781,67	897 249,05			376 532,62

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE - RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4						
Résultats reportés		9 009,69		20 218,27	0,00	29 227,96
Opérations de l'exercice	43 314,05	47 919,91	27 592,73	26 908,26	70 906,78	74 828,17
TOTAUX	43 314,05	56 929,60	27 592,73	47 126,53	70 906,78	104 056,13
Résultats de clôture		13 615,55		19 533,80		33 149,35
Restes à réaliser			0,00	0,00		
TOTAUX CUMULES	43 314,05	56 929,60	27 592,73	47 126,53	70 906,78	104 056,13
Résultats définitifs		13 615,55		19 533,80		33 149,35

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -**N° 17.0203.07 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A FRAYSSINET M14						
Résultats reportés		2 450,79		1 964,88	0,00	4 415,67
Opérations de l'exercice	16 629,28	20 607,54	17 284,10	19 166,15	33 913,38	39 773,69
TOTAUX	16 629,28	23 058,33	17 284,10	21 131,03	33 913,38	44 189,36
Résultats de clôture		6 429,05		3 846,93		10 275,98
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	16 629,28	23 058,33	17 284,10	21 131,03	33 913,38	44 189,36
Résultats définitifs		6 429,05		3 846,93		10 275,98

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -**N° 17.0203.08 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE - ZONE ARTISANALE**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M14						
Résultats reportés		0,00		243 480,80	0,00	243 480,80
Opérations de l'exercice	316 064,22	316 064,22	280 071,08	44 451,62	596 135,30	360 515,84
TOTAUX	316 064,22	316 064,22	280 071,08	287 932,42	596 135,30	603 996,64
Résultats de clôture				7 861,34		7 861,34
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	316 064,22	316 064,22	280 071,08	287 932,42	596 135,30	603 996,64
Résultats définitifs				7 861,34		7 861,34

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.09 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A DEGAGNAC M14						
Résultats reportés		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs						

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -**N° 17.0203.10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal :

Excédent d'exploitation **1 273 781,67 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 388 414,03 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 260 865,61 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) - 260 571,44 €

Solde d'exécution cumulé (001 R) - 521 437,05 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 1 556 308,00 €

Recettes d'investissement 1 180 496,00 €

Solde - 375 812,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 521 437,05 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 375 812,00 €

Besoin de financement total - 897 249,05 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 885 367,64 €

Résultat antérieur 388 414,03 €

Total à affecter 1 273 781,67 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - **897 249,05 €**
(compte 1068 / BP 2017)

2/ Affectation complémentaire en Réserves
(compte 1068 / BP 2017) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017
(ligne 002) **376 532,62 €**

- MÊME SÉANCE -**N° 17.0203.11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 - BUDGET ANNEXE - RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

Excédent d'exploitation **13 615,55 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	9 009,69 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	20 218,27 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	-	684,47 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)		19 533,80 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement	-	€
Recettes d'investissement	-	€
Solde		€

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	19 533,80 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement total	19 533,80 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	4 605,86 €
Résultat antérieur	9 009,69 €
Total à affecter	13 615,55 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2017)	-	€
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2017)	-	6 700,00 €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 (ligne 002)		6 915,55 €

- MÊME SÉANCE -**N° 17.0203.12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

Excédent d'exploitation **6 429,05 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 450,79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 964,88 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	1 882,05 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)	3 846,93 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Solde	- €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	3 846,93 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement total	3 846,93 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	3 978,26 €
Résultat antérieur	2 450,79 €
Total à affecter	6 429,05 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2017)	- €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2017)	- €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 (ligne 002)	6 429,05 €

- MÊME SÉANCE -**N°17.0203.13 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE – ZONE ARTISANALE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;

Constatant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat pour les budgets annexes d'aménagement qui constituent des stocks ;

Arrête les soldes comme suit au budget annexe :

Excédent d'exploitation - €

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté - €

Résultat d'investissement antérieur reporté 243 480,80 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) - 235 619,46 €

Solde d'exécution cumulé (001 R) 7 861,34 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - €

Recettes d'investissement - €

Solde - €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 7 861,34 €

Rappel du solde des restes à réaliser - €

Besoin de financement total 7 861,34 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice - €

Résultat antérieur - €

Total à affecter - €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2017) - €

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2017) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget principal 2017 (ligne 002) - €

- MÊME SÉANCE -**N°17.0203.XX – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE – MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC**

Sans objet

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.14 – SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Président informe le conseil de communauté des demandes de subventions reçues de la part d'associations locales dont les activités entrent dans le champ des compétences transférées par les communes à la communauté de communes. Il donne également connaissance des montants de participation transmis par les organismes de regroupement.

Il indique que les propositions relatives aux subventions sont issues du travail d'instruction des dossiers de demandes, réalisé par les commissions concernées. Le Président demande aux élus administrateurs de certaines associations de quitter la salle au moment du vote relatif à l'association en question.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir le dispositif d'aide au transport pour les sorties pédagogiques, culturelles et sportives sous la forme suivante : prise en charge directe à 100% des frais de transport à la piscine ; prise en charge à 75% des frais de transport des séjours et des sorties pédagogiques, culturelles et sportives, sur présentation des factures par les coopératives scolaires, APE, amicales laïques ou autre association support, plafonnée à 1 500 euros par regroupement pédagogique intercommunal (les écoles de Salviac comptant pour un RPI) ;
- décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2017 selon le tableau annexé.

Ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote pour les associations concernées les administrateurs suivants : M. Alazard pour l'Entente Cazals-Montcléra et Mme Bénazéraf pour Animation et Culture.

N° 17.0203.14 – ANNEXE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

compétence	SUBVENTIONS - Article 6574	Vote 2017	Voix
Tourisme	Office de Tourisme fonctionn + personnel	80 000	unanimité
<i>Tourisme</i>	<i>sous-total Tourisme</i>	<i>80 000</i>	
Enfance & Jeunesse	Bambin'ado (crèche + alsh + RAM)	130 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Écoute s'il joue (crèche Gourdon)	2 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Coopératives scolaires et APE sorties péda	6 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Cavaliers Bois Beaulieu (enfance)	500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Entente Cazals-Montcléra (école de foot)	2 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Tennis Club Salviac (enfance)	1 100	unanimité
Enfance & Jeunesse	Roller Salviac (enfance)	500	unanimité
<i>Enfance & Jeunesse</i>	<i>sous-total Enfance & Jeunesse</i>	<i>142 100</i>	
Culture	AMTPQ (Estivale Occitane)	1 500	unanimité
Culture	Animation et Culture (musique classique)	3 000	unanimité
Culture	Ateliers des Arques (arts plastiques)	5 000	unanimité
Culture	Chercheurs d'étoiles (théâtre)	2 600	unanimité
Culture	Cinéma Gindou	13 500	unanimité
Culture	Cie Acétès (théâtre)	7 000	unanimité
	<i>anniversaire 10 ans</i>	1 000	- 1 voix contre
Culture	Faits et Gestes (danse contemporaine)	13 000	unanimité

Culture	Goujoun'Art (arts plastiques)	800	unanimité
Culture	Jeunesses Musicales en Pays Bourrian (scol)	2 500	unanimité
Culture	La Marotte (musique actuelle)	800	unanimité
Culture	Lectures au Cantou (biblioth Cazals)	800	unanimité
Culture	Los Barjacaires (occitanie)	1 000	unanimité
Culture	Musique au coin de la rue (école musique)	14 000	unanimité
Culture	Musique en Bouriane (musique classique)	3 600	unanimité
Culture	Par mots et par livres (biblioth Salviac)	2 000	unanimité
Culture	Patrimoine & culture (biblioth Frayssinet)	800	unanimité
Culture	Un train peut en cacher un autre (arts pla.)	1 000	unanimité
<i>Culture</i>	<i>sous-total Culture</i>	<i>73 900</i>	
Action sociale	Les Jardiniers Bourrians (environnement)	11 500	unanimité
Action sociale	Mutuelles coup dur Cazals (agriculture)	500	unanimité
Action sociale	Mutuelles coup dur Salviac (agriculture)	500	unanimité
Action sociale	ALL Midi-Pyrénées (déplacement)	2 000	unanimité
Action sociale	Bouriane Santé	500	unanimité
Action sociale	A.D.I.L. (logement)	1 030	unanimité
<i>Action sociale</i>	<i>sous-total Action Sociale</i>	<i>16 030</i>	
Communication	Idétorial	1 500	à l'unanimité
<i>Communication</i>	<i>sous-total Communication</i>	<i>1 500</i>	
Article 6574	TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	313 530	

- MÊME SÉANCE -

N° 17.0203.15 - MOTION SUR LA RÉVISION DES ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES

En soutien aux décisions des membres de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie réunis en session ordinaire le 20 février 2017.

Le conseil de communauté :

- insiste sur le besoin vital pour les agriculteurs de pouvoir prétendre à une compensation via l'ICHN afin de maintenir les exploitations viables et avec elles, le dynamisme économique de nombreux territoires ruraux. Sans reclassement, sans ICHN ni aides à l'installation dédiées, c'est un arrêt de mort pour de nombreuses exploitations des zones actuelles ;
- déplore que les instances publiques se retranchent derrière des critères techniques et ne confirment pas les choix politiques qui s'imposent, menaçant de sacrifier ainsi l'élevage d'une des plus grandes régions de France ;
- demande que le gouvernement mette tout en œuvre, sans délai, pour rétablir un nouveau zonage pertinent et équitable, incluant l'ensemble des communes défavorisées d'Occitanie, classées depuis des décennies pour des raisons indéniables d'handicap (rendement < inférieur à 80% de la moyenne nationale, PBS/exploitation largement inférieure à la moyenne française) ;
- demande de nouvelles réunions de travail et la prise en considération des propositions et des critères techniques avancés par la profession agricole depuis le début des concertations ;
- demande, pour toutes ces raisons, qu'aucun document ne soit transmis en l'état par le gouvernement à la Commission européenne.

- MÊME SÉANCE -**N° 17.0203.16 - PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACTe) –
CONVENTION DE MANDAT POUR LA BILLETTERIE**

Le Président rappelle aux membres du conseil que la mise en place du programme artistique et culturel de territoire (PACTe) implique la gestion d'une billetterie pour les spectacles qui seront achetés directement par la collectivité et seront diffusés dans divers équipements et lieux de la communauté de communes (future salle de cinéma et spectacle en cours de construction mais également salle socio-culturelle l'Ostal, salle basse de l'Abbaye-Nouvelle, espaces publics, etc.)

Il indique que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, à l'article L.1611-7-1, la possibilité de conclure une convention de mandat, après avis conforme du comptable public, pour « confier à un organisme (...) privé l'encaissement du produit des droits d'accès à des prestations culturelles (...) au nom et pour le compte de la collectivité ». Le Président indique que cette solution présente des avantages par rapport à la régie de recettes classique, devenue d'autant plus obsolète dans ses conditions de fonctionnement que la Trésorerie Cazals-Salviac est engagée dans une expérimentation de « caisse sans numéraire ».

Après concertation avec le comptable public, et compte tenu du fait que la communauté de communes a contractualisé avec l'association Faits et Gestes pour la mise à disposition d'un salarié chargé de coordonner l'action culturelle de territoire, le Président propose de conclure la convention de mandat afférente à la gestion de la billetterie avec le même interlocuteur et selon les termes prévus par l'instruction du 01/09/2016 de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de procéder par voie de convention de mandat pour la gestion de la billetterie du PACTe,
- charge le Président ou son représentant de la signature de la convention avec l'association Faits et Gestes, sous réserve de l'avis conforme du comptable public, et lui donne pouvoir pour la signature de tout autre document afférent, utile à la mise en œuvre du programme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
02/03/17		Séance ordinaire du conseil communautaire	
17.0203.	01	Approbation des statuts du PETR	2017-15
17.0203.	02	Indemnités des élus - Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique	2017-15
17.0203.	03	Programme artistique et culturel de territoire (PACTe) - demande d'aide à la diffusion auprès de la Région	2017-16
17.0203.	04	Programme artistique et culturel de territoire (PACTe) - tarifs des spectacles	2017-16
17.0203.	05	Approbation du compte de gestion et vote du Compte Administratif 2016 - Budget principal	2017-17
17.0203.	06	Approbation du compte de gestion et vote du Compte Administratif 2016 - Budget annexe Réseau de chaleur et chaufferie	2017-17
17.0203.	07	Approbation du compte de gestion et vote du Compte Administratif 2016 - Budget annexe Multiple rural Frayssinet	2017-18
17.0203.	08	Approbation du compte de gestion et vote du Compte Administratif 2016 - Budget annexe Zone artisanale	2017-18
17.0203.	09	Approbation du compte de gestion et vote du Compte Administratif 2016 - Budget annexe Multiple rural Dégagnac	2017-19
17.0203.	10	Affectation du résultat 2016 - Budget principal	2017-20
17.0203.	11	Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Réseau de chaleur et chaufferie	2017-21
17.0203.	12	Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Multiple rural Frayssinet	2017-22
17.0203.	13	Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Zone artisanale	2017-23
17.0203.	14	Subventions 2017	2017-24
17.0203.	15	Motion sur la révision des Zones défavorisées simples 2017	2017-25
17.0203.	16	Programme artistique et culturel de territoire (PACTe) - Convention de mandat pour la billetterie (ou régie de recettes)	2017-26